

1^{er} mai 2023

Le muguet, et
la retraite,
c'est dans
la rue qu'on
l'obtiendra !



L'édito
de la Secrétaire
Générale
Séverine Barbarit

Ce vendredi 14 avril 2023 à 18h le Conseil Constitutionnel a rendu sa copie. La réforme des retraites est validée. Dans la nuit du 15 avril le Président a promulgué cette loi.

Pour autant **validation et promulgation** ne sont pas synonymes d'**acceptation par les travailleurs**.

Au travers de ce mouvement syndical historique, 12 mobilisations en 3 mois, plus de 3 millions de personnes dans la rue, la CFDT aura montré sa grandeur, sa capacité à mobiliser, sa capacité à rassembler dans le calme et le respect des biens et des personnes. Tête de prou de l'intersyndicale, cette centrale et ses syndicats qui ne « savaient pas manifester » ont rapidement donné le rythme.

Au travers de ce moment les adhérents de la CFDT hurlent haut et fort leurs valeurs et leurs exigences de justice sociale, de DÉMOCRATIE, de SOLIDARITÉ, et de DIALOGUE SOCIAL.

Rien n'est perdu, tout peut encore arriver.

Il est donc important que les salariés AFPA que nous sommes, forts de ces valeurs humaines, soyons aux rendez-vous du 1^{er} mai qui sera organisé dans les territoires.

AFPAIENS et AFPAIENNES nous ne pouvons pas rester aveugles, sourds et muets face à cette réforme injuste et injustifiée ni face à ce déni de démocratie.

Chaque jour, nous les rencontrons, nous les accompagnons :

- Les personnes aux carrières professionnelles hachées, ces femmes qui ont préféré donner de leur temps pour élever leurs enfants...

- Les travailleurs de la seconde ligne : les femmes de ménage des centres AFPA, l'agent d'entretien, les personnels de restauration que nous croisons, saluons, remercions chaque jour...
- Les salariés à la santé précaire pour qui l'insertion professionnelle est un véritable challenge.
- Nos stagiaires : comment continuer de former des futures Assistantes de vies aux Familles, des Agents d'entretien, des salariés du Bâtiment... sans réagir devant cette injustice crasse que le Président et sa Première Ministre leur promet.
- Nos enfants, petits-enfants, neveux et nièces.... Trop jeunes pour utiliser le bulletin de vote et donc sans défense sur leur avenir et leurs droits.

Cette réforme des retraites nous concernent TOUS.

Pour un 1^{er} mai 2023 historique.

1^{er} mai 2023

Le muguet, la retraite ?
c'est dans la rue qu'on
l'obtiendra !

REPERES HISTORIQUES épisode 6

C'était en avril...

1983

La retraite à 60 ans est appliquée.

1995

Marie Curie est la deuxième femme à entrer au Panthéon.

2010

À la suite de l'avis du conseil de la concurrence et malgré 2 ans de bagarre contre le « démantèlement de l'AFPA », la loi impose le transfert de l'orientation à Pole Emploi, 916 salariés sont concernés.

La nouvelle
série du
Synafpa

ÉPARGNE SALARIALE

THÈME : 1ÈRE RÉUNION POUR L'ACCORD SUR L'ÉPARGNE SALARIALE

[De quoi s'agit-il ?]

Cette réunion fait suite à une 1^{ère} réunion qui s'est déroulée le 3 novembre et qui a été écourtée car les négociations NAO étaient toujours en cours.

[Apports de le Direction]

La direction a envoyé un projet simple qu'elle décrit comme une « base technique » que les OS doivent amender et compléter.

[Ce qu'en pense la Cfdt]

Pour la Cfdt : c'est un accord très frustrant car l'épargne salariale, pour qu'elle soit motivante et avantageuse pour les salariés, doit être corrélée aux primes de participation et d'intéressement. Malheureusement l'intéressement est encore un point qui intéresse peu la direction.

Les salariés de l'Afpa ont perdu 20% de pouvoir d'achat sur 10 ans et aujourd'hui la situation ne fait que s'aggraver avec un taux d'inflation toujours en hausse. Alors une épargne salariale (sans intéressement et sans abondement) annoncée est juste une blague de mauvais goût.

La Cfdt souhaite :

- Un vrai projet d'intéressement comparable aux autres EPICs permettant aux salariés de pouvoir verser sur le PEE/PERECOL une somme minimum de 1 000 € / an.
- Un abondement de l'Afpa comparable aux autres employeurs soit un pourcentage sur le versement du salarié entre 100 et 300%.
- Que la direction abonde à l'ouverture du compte un versement d'un minimum de 500€ .

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2022

LE POINT
NÉGOS ?

THÈME : PRÉSENTATION DU BILAN NAO 2022 EN VUE DE LA FUTURE NAO 2023

[De quoi s'agit-il ?]

Cette réunion fait suite aux négociations ayant eu lieu en 2022.

[Apports de le Direction]

La direction ne voit pas l'utilité de faire une présentation de ce document en CSEC et rappelle que ce n'est pas une obligation.

Il n'y a pas de données régionales, cependant ce bilan va être transmis aux DR régionales qui seront libres d'en échanger en CSE.

[Ce qu'en pense la Cfdt]

La Cfdt demande que les NAO 2023 démarrent très rapidement en rappelant le contexte économique afin que les NAO à venir ne ressemblent pas à celles de l'année dernière : il faut un apport rapide et pertinent de chiffres.

La Cfdt se désole de toujours voir apparaître des mesures individuelles, injustes et discriminantes, et revendiquera toujours en faveur des mesures collectives afin de compenser l'inflation galopante et de récompenser TOUS les salariés.

Pour la NAO 2023, la Cfdt continuera à revendiquer la compensation de la perte de pouvoir d'achat depuis 10 ans à l'Afpa, ainsi qu'une reconnaissance salariale équitable et significative pour TOUS les salariés afin de reconnaître à juste titre leur implication professionnelle.

Pendant cette négociation, la Cfdt, fidèle à ses valeurs, défendra l'égalité professionnelle et les collègues en contrat précaire.

CALCUL DURÉE ANNUELLE TEMPS DE TRAVAIL ET COMPENSATION DES TEMPS DE DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

[Ce qu'en pense la Cfdt]

La compensation des temps de déplacement professionnel est une grande oubliée des NAO des dernières années.

Pour la Cfdt, cette compensation ne doit pas être qu'une simple interprétation de la loi.

C'est pourquoi la Cfdt souhaite un mode de récupération ou le paiement à 100% dès les 30 premières minutes effectuées au-delà de l'horaire de travail habituel.

BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL CFDT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES
3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL Tél : 06 86 52 72 84 e-m@il : cfdtafpa@gmail.com



Nouvel(le) Adhérent(e)

Je soussigné M. Mme Nom de naissance :
adhère à la CFDT.

Adresse : Ville :

Code Postal : Portable : Date de naissance :/...../.....

E-mail personnel :@.....

Établissement : CFPA DI SIÈGE DR Autre :

Lieu de travail : Temps partiel ? : non oui :%

Emploi : Itinérant ? : non oui Cadre ? : non oui

Type de contrat : CDI CDD CDI Intérimaire Contrat de Pro. Autre :

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date : / /
Signature de l'adhérent →

Date d'entrée à l'Afpa: / /

66% de votre
cotisation
reversées par
les impôts...!
(Loi de Finance 2013)

CALCUL DU MONTANT DE LA COTISATION

Salaire annuel net imposable pour calcul (voir bulletin de salaire de décembre dernier) €
Calcul de votre cotisation d'après la grille disponible auprès de votre **Délégué Syndical Régional**.

La cotisation doit être mise à jour chaque début d'année sur déclaration de l'adhérent(e).

→ **Cotisation libre*** (* de valeur supérieure au montant indiqué par la grille de cotisation) : €

MODALITÉ DE RÉGLEMENT

Le Paiement Automatique de Cotisation (PAC) est recommandé, le prélèvement s'effectuera lors des 5 premiers jours du mois. En cas de demande de résiliation, il s'arrêtera dès la fin du mois suivant votre demande.

Chaque année, un peu avant la déclaration d'impôt sur les revenus, tu recevras une Attestation Fiscale de tes versements de l'année précédente. Suite à la loi de finance 2013, après déclaration des versements, tu pourras bénéficier d'une déduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%.

Ce document doit être **complètement rempli, daté et signé 2 fois** (en haut et en bas), scanné avec votre RIB et envoyé par mail à :

gestionadherentscfdtafpa@gmail.com

Puis par voie postale à Christian HURTE – Gestion des Adhérents - CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93100 MONTREUIL

Pour toute demande concernant votre adhésion, contact par → e-m@il à l'adresse ci-dessus, ou par → au : 06 86 52 72 84

Mandat de
prélèvement
SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT CFDT FPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SYNDICAT CFDT FPA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

DÉBITEUR

Votre Nom.....

Votre Adresse.....

Code postal Ville

Identifiant créancier SEPA: FR88ZZZ254894

CREANCIER

Nom CFDT
Adresse 4 BOULEVARD DE LA VILLETTE

Code Postal 75955
Ville PARIS CEDEX 19

IBAN :

A :
Signature : Le :

PAIEMENT → Récurrent/Répétitif Ponctuel

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.